



Janvier 2016

Hiver 2016, n° 1

### Rapports les plus récents

- ✓ Rapport de fin de mandat de l'ombudsman de l'approvisionnement
- ✓ Rapport annuel 2014-2015 du BOA
- ✓ Examen des pratiques d'approvisionnement à l'échelle du gouvernement concernant les offres à commandes et les arrangements en matière d'approvisionnement



Les activités du BOA vous intriguent? Regardez notre vidéo!



Téléphone :  
1-866-734-5169

Courriel :  
[opo-boa@opo.gc.ca](mailto:opo-boa@opo.gc.ca)

Suivez-nous sur Twitter!  
[@BOA\\_Canada](https://twitter.com/BOA_Canada)



### L'ombudsman de l'approvisionnement a pris sa retraite à la fin de son mandat de cinq ans

L'ombudsman de l'approvisionnement, Frank Brunetta, a pris sa retraite le 18 décembre 2015 à la fin de son mandat de cinq ans. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) souhaite à M. Brunetta une retraite agréable et salubre après 37 ans de service dévoué au sein de la fonction publique. Son mandat aura été marqué par une hausse de 74 % du nombre de personnes qui ont communiqué avec le BOA pour obtenir de l'aide. M. Brunetta a indiqué qu'il s'agit d'un indicateur clair que le Bureau est devenu une ressource sûre et fiable pour les fournisseurs confrontés à des problèmes contractuels avec le gouvernement fédéral.

Avant de prendre sa retraite, M. Brunetta a publié un [rapport de fin de mandat](#), dans lequel il souligne les principaux enjeux dans le système des achats fédéral qui méritent d'être examinés. Il réitère dans son rapport que le système d'approvisionnement fédéral n'est pas défectueux, mais il se désolé que peu de mesures aient été mises en place au cours des dernières années pour régler des problèmes systémiques.

### Que se passe-t-il d'ici la nomination d'un nouvel ombudsman ?

Si vous présentez une plainte écrite concernant l'attribution ou la gestion d'un contrat fédéral, le BOA ne pourra pas :

- déterminer si la plainte répond aux critères réglementaires aux fins d'examen;
- entreprendre l'examen de la plainte;
- publier de rapports sur les examens de plaintes déposées avant le départ à la retraite de l'ombudsman de l'approvisionnement.

De plus, en ce qui a trait à l'examen des pratiques d'approvisionnement ministérielles, le BOA ne pourra pas :

- entreprendre un examen;
- publier de rapports sur les pratiques d'approvisionnement ministérielles mises en œuvre avant le départ à la retraite de l'ombudsman de l'approvisionnement.

Toutefois, le BOA continuera :

- d'accepter les plaintes écrites, qui doivent être envoyées au BOA dans les délais réglementaires prescrits, et les conservera jusqu'à la nomination d'un nouvel ombudsman;
- de travailler sur tous les examens commencés avant le départ à la retraite de l'ombudsman de l'approvisionnement;
- de fournir des renseignements utiles et des options aux fournisseurs et aux organisations fédérales concernant des questions, des préoccupations ou des problèmes relatifs aux approvisionnements;
- de communiquer, en votre nom, avec un ministère ou un fournisseur pour tenter d'aider à résoudre, de manière informelle, un problème ou un différend contractuel;
- d'offrir des services de règlement des différends concernant les contrats fédéraux.

Par conséquent, nous vous encourageons de continuer à nous faire part de vos questions, préoccupations ou différends relatifs à la passation de marchés du gouvernement fédéral; nous tenterons de vous aider en vous fournissant des renseignements, des options et des services de règlement des différends.

Pour plus d'informations, visitez le site web du [BOA](#).